



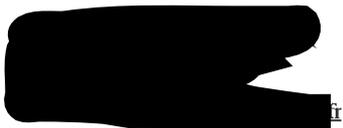
**PRÉFET
DU RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires
du Rhône

Service Territorial Nord

Unité Pôle aménagement-habitat-environnement



Gleizé, le 05/10/20

Monsieur le maire de Vindry-sur-Turdine
Pontcharra-sur-Turdine
5 place Jean-XXIII
69490 Vindry-sur-Turdine

OBJET : Avis de l'État sur le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de Vindry-sur-Turdine

Conformément à l'article L. 153-16 du Code de l'urbanisme, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Vindry-sur-Turdine (commune déléguée des Olmes), prescrit par arrêté municipal le 21 juillet 2020.

La modification du Plan Local de l'Urbanisme ne portant que sur la suppression du phasage, entre les zones AU et 2AU, pour les réalisations sur les réseaux nécessitant une intervention dans la globalité, j'émet donc un avis favorable pour la suppression du phasage,

L'adjoins au chef du Service Territorial Nord,

Copies : SPAR

~~Nicole BERTELMAN~~
**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DU RHÔNE
SERVICE TERRITORIAL NORD**
42 avenue des Familles - 69400 GLEIZE
Tél. 04 78 62 25 77 - Fax 04 78 62 25 77